



Pour en savoir plus :

### Site internet

caf.fr - rubrique « ma caf » -  
« offre de service » - « enfance et jeunesse »

### Mail

vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr

### Adresse :

Caisse d'allocations familiales  
du Calvados  
Service Logement habitat et  
aides financières aux familles  
8, avenue du Six-Juin  
CS 20001  
14023 Caen cedex 9



# Le Pass'loisirs sport ou culture 2020

Une aide  
aux loisirs...

pour les 3 - 12 ans  
pour la pratique...

d'une activité  
sportive...



ou d'une activité  
culturelle





## ACTIVITES PRISES EN CHARGE

Le pass'loisirs ne finance que les adhésions (pas le matériel).

| PASS'LOISIRS SPORT *  | PASS'LOISIRS CULTURE *   |
|---|--|
| Athlétisme, badminton, basket, boxe, canoë-kayak, cyclisme, équitation, escalade, escrime, football, golf, gymnastique, handball, hockey sur glace, judo, karaté, natation, patinage et sport de glace, rugby, tennis de table, tennis, tir sur cible, twirling bâton, volley-ball, roller, skate, sports de combat, patinette, tir à l'arc, voile. | <p><b>Arts du spectacle :</b><br/>Théâtre, art du cirque</p> <p><b>Danse :</b><br/>Baby gym, éveil corporel, éveil à la danse, danse, hip-hop</p> <p><b>Musique :</b><br/>Découverte de la musique, solfège, instrument, chorale</p> <p><b>Arts plastiques</b></p> |

\* liste pouvant évoluer en fonction des demandes

## QU'EST-CE QUE LE PASS'LOISIRS ?

C'est une participation financière de la Caf du Calvados permettant de financer une activité (sportive ou culturelle), pratiquée toute l'année scolaire par des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2017.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR Y OUVRIR DROIT ?

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 650 € au mois de mai 2020.

## COMMENT EN BENEFCIER ?

Vous devez en faire la demande à partir du 17 août 2020 et jusqu'au 13 novembre 2020 auprès du service Logement habitat et aides financières aux familles de la Caf, soit :

- par mail : [vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr](mailto:vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr)
- par téléphone au 02 31 30 90 30

## VOS DROITS

| Quotient familial               | de 0 à 350 € | de 351 € à 650 € | AEEH* de 0 à 650 € |
|---------------------------------|--------------|------------------|--------------------|
| Taux de participation           | 60 %         | 50 %             | 70 %               |
| Participation maximum de la Caf | 45 euros     | 38 euros         | 53 euros           |

\* bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

### L'aide est versée :

- à la famille après envoi du pass' complété par l'organisme.

*Un seul pass'loisirs par enfant et par an est délivré.*

### Attention

L'activité doit se dérouler toute l'année scolaire dans le Calvados ou dans les communes limitrophes (stages et activités de vacances exclus).

L'organisme ou l'association doit être agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs), relever du milieu fédéral, être partenaire de la Caf du Calvados, ou être reconnue par une collectivité locale du département.

